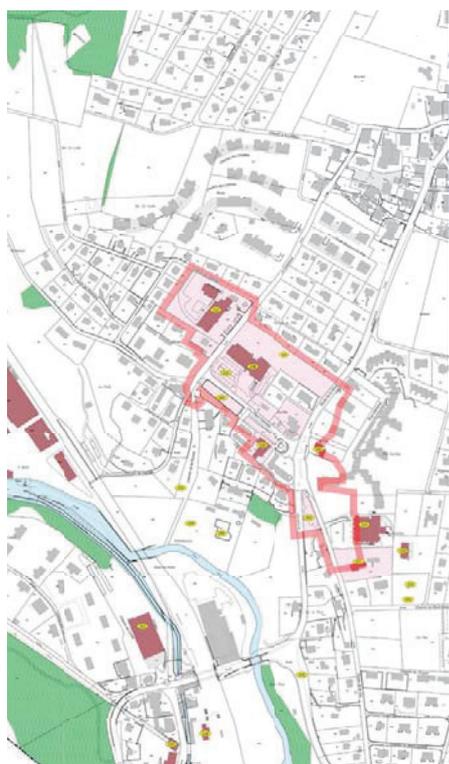




Penthaz demain Imaginons ensemble son avenir !

La Municipalité vous invite à exprimer vos envies
lors d'ateliers participatifs



Premier atelier : samedi 19 mars 2016, de 9h30 à 13h00
Salle du Verger - Place Centrale 4

Rencontre suivie d'un apéritif dînatoire

Pour ceux qui le souhaitent, une balade pour découvrir Penthaz ensemble et autrement est organisée le vendredi 18 mars, de 17h30 à 19h00

Inscription nécessaire d'ici le 11 mars auprès d'Hélène Gaillard
gaillard@equiterre.ch ou 021 341 41 10

equiterre

Partenaire pour le développement durable

Penthalaz demain

Imaginons ensemble son avenir !

Pourquoi la Municipalité lance-t-elle un processus participatif ?

La Municipalité lance aujourd'hui un processus participatif pour réfléchir avec vous, habitantes et habitants de Penthalaz, à l'avenir du village.

A la base de sa réflexion, son envie d'offrir :

- un centre de Penthalaz vivant, dynamique et attractif et d'améliorer les liens entre les différents quartiers
- des espaces publics de qualité propices au développement de liens sociaux et d'activités variées
- des services de qualité à l'ensemble de la population par la rénovation du bâtiment communal actuel ou la construction d'un nouveau bâtiment

La Municipalité lance ainsi ce processus participatif pour

- Bénéficier de votre connaissance du village et entendre vos besoins et envies pour son avenir
- Concevoir une vision d'ensemble sur le long terme, cohérente et partagée par les différents acteurs : *un plan directeur localisé*

L'association equiterre mandatée pour accompagner ce processus

Afin de bénéficier de votre connaissance du village et entendre vos besoins et envies concernant l'avenir de Penthalaz, la Municipalité a mandaté l'association equiterre. Cette dernière a en effet l'habitude d'organiser des ateliers de réflexion avec la population et de s'assurer que sa parole soit prise en compte.

L'association equiterre - anciennement Société suisse pour la protection de l'environnement - est une association à but non lucratif et existe depuis près de 45 ans. Elle est principalement active dans les domaines du développement territorial durable et de la promotion de la santé. equiterre a mené de nombreux processus participatifs, mandatée par des collectivités publiques et entreprises qui souhaitent intégrer la population au développement ou à l'amélioration de leur place de village, de leur quartier ou de leur commune.

Pour equiterre en effet, qui d'autre connaît mieux les forces et les faiblesses de son territoire que ceux qui le pratiquent quotidiennement ? C'est ce qu'elle appelle « l'expertise d'usage ». En mélangeant l'expertise professionnelle des architectes, urbanistes, techniciens des communes, celle de la population et celle des politiques, les projets sont toujours meilleurs et répondent aux envies de ses futurs utilisateurs.



Les étapes du processus

Deux ateliers de réflexion qui auront lieu les samedis matins 19 mars et 18 juin 2016 dans la salle du Verger, vous permettront d'exprimer votre diagnostic sur notre village et de faire des propositions pour l'avenir de Penthalthaz.

Une balade introductive pour découvrir Penthalthaz, ensemble et autrement, aura lieu le vendredi 18 mars, de 17h30 à 19h.

Que ferons-nous de votre travail ?

Votre travail nous permettra de réaliser un cahier des charges pour un plan directeur localisé du centre de Penthalthaz et éventuellement d'autres documents nécessaires à la mise en œuvre de vos propositions.

Un processus participatif soutenu par la Confédération

L'Office fédéral du développement territorial, ARE, du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, DETEC, a salué, la volonté de mettre en place un processus participatif dont les objectifs s'inscrivent dans une vision de développement durable. Ledit office a été convaincu que cette approche apportera une plus-value importante pour le futur de notre commune et nous a accordé un soutien dans le cadre de son programme d'encouragement.

Comment le village de Penthalthaz s'est-il développé depuis la fin du 19^e siècle ?

De vocation essentiellement agricole jusqu'à la fin de 19^e siècle, l'habitat et les activités -laiterie, boulangerie, épicerie, auberge et poste- s'étaient installés sur le haut du territoire, autour de l'église. Un petit hameau, au milieu des vergers, existait près de l'ancien cimetière et quelques artisans, meuniers, tanneurs, profitaient, aux abords de la Venoge, de la présence de l'eau.

L'arrivée du chemin de fer de la ligne du Pied du Jura, au milieu de ce même 19^e, fut certainement un élément marquant dans l'émergence d'une pluri-centralité. Mais c'est le développement de l'industrie du câble, à l'aube du 20^e siècle qui façonna un nouveau visage à la commune. Très rapidement les premières maisons ouvrières construites à la Fully et une coopérative de consommation au chemin du Plan-Bois constituèrent l'amorce d'un troisième petit centre. L'extension de l'urbanisation continua dans les années 30 avec l'édification de villas locatives entre la Fully

Quelques exemples de processus participatifs menés par equiterre

Satigny : conception participative du Parc du Jarlot

Ateliers participatifs avec les habitants du village pour définir leurs envies concernant les usages et aménagements du futur parc du village.

Sainte-Croix : « Et vous, comment allez-vous ? »

Ateliers participatifs pour les habitants de la région de Sainte-Croix concernant une feuille de route pour améliorer la qualité de vie dans leur commune.

Genève : conception participative de la Place des Grottes

Ateliers participatifs avec les habitants des Grottes pour définir leurs envies concernant les usages et aménagements en vue du réaménagement de la place du quartier.

Neuchâtel : cahier des charges urbanistique du quartier du Vieux-Châtel

Conception participative du cahier des charges urbanistiques pour réaménager et améliorer le quartier existant.

et la rive ouest de la Vuy, puis les premiers logements collectifs au chemin de l'Avenir et à la route de Gollion et dans l'après-guerre les huit maisons ouvrières en Bellevue. Cette croissance de la population nécessita la construction d'un nouveau collège au Cheminet, inauguré en 1952.

C'est à l'initiative d'un promoteur privé qu'une modification importante de l'équilibre territorial apparaîtra dans la première moitié des années 50, avec la construction de trois immeubles d'habitation et de commerces à, ce qui se nommera, la Place Centrale. L'installation du premier médecin dans le village, une pharmacie, une épicerie, un primeur -fruits et légumes-, un coiffeur, un tea-room, un magasin de chaussures, un autre de vêtements, un garage pour cycles et des « colonnes à benzine », mais aussi un cinéma, font entrer Penthaz dans l'ère de la modernité. Le déplacement de la poste, toujours dans les années 50, puis l'installation de l'administration communale, dans les anciens locaux du cinéma, au début des années 70 appuieront le rôle majeur de cette place.

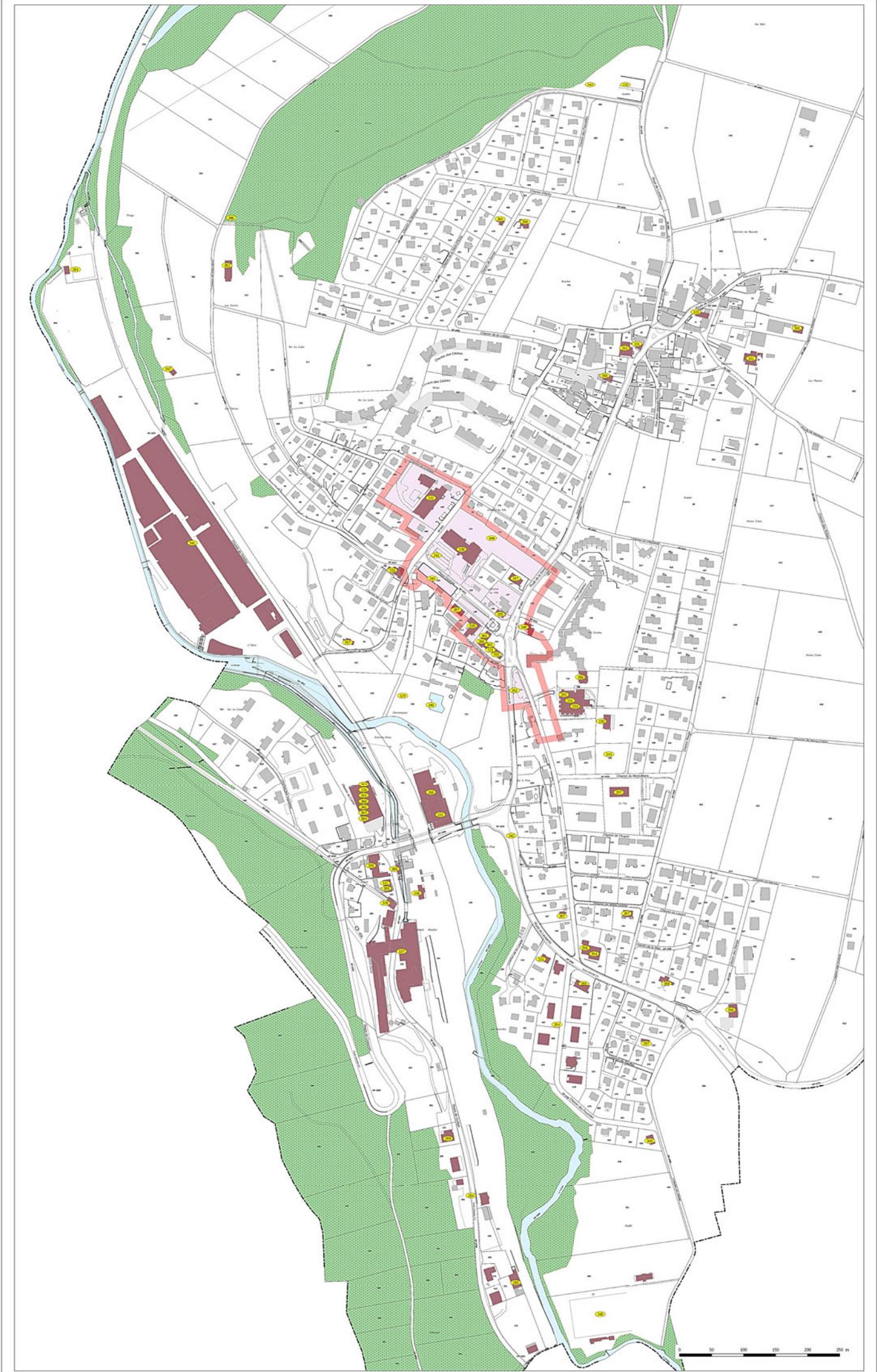
C'est en 1955, alors que sont réalisés sept immeubles de logements aux Vignettes, que Penthaz accueille son 1000^e habitant. Les années 50 et 60 sont également marquées par l'émergence du modèle de la villa unifamiliale -tout d'abord au-dessus du chemin du Plan-Bois, en Sauffaz puis sur la Loëttaz- et le développement de la motorisation individuelle.

La poursuite de l'urbanisation, au détriment des surfaces de vergers et de pâturages se poursuit inexorablement, En Verney, à la route de la Gare et à Praz-Gérémoz. La localité, sans devenir réellement une cité-dortoir, continue sa mutation. Des commerces disparaissent, d'autres s'installent, un nouveau magasin Coop à la route de la Vuy, un EMS et le centre communal du Verger sont concomitants à la naissance du 2000 habitant en 1986.

La facilité d'accès à la mobilité individuelle et l'arrivée de l'autoroute, les changements dans les habitudes de consommation et l'ouverture de grandes surfaces dans l'Ouest lausannois, puis le développement du e-commerce, la création de nouveaux quartiers entiers, aux Etangs et aux Cèdres, signifient pour notre village, comme pour beaucoup certainement, une modification des équilibres et de l'appartenance à un territoire. Mais l'ouverture en 2012 du centre Venoge -commercial et multifonctionnel- et la réalisation de sept nouveaux immeubles aux Vignettes, constituent un nouvel acte important dans la dynamique territoriale. Et finalement, c'est en 2012 encore que la population de Penthaz atteint le chiffre de 3000 habitants.









0 20 40 60 80 100 m

116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000.